



Indemnisation suite accident du travail ayant occasionné le décès

Par **jarod3110**, le **05/06/2009** à **18:25**

Bonjour,

Mon épouse, fonctionnaire de l'éducation nationale vient de décéder la semaine dernière suite à un accident du travail (retour de mission préparation baccalauréat 2009) ayant entraîné le décès. Je suis assuré à la MAIF avec l'offre : METIER DE L'EDUCATION + PRAXIS + VAM + RAQVAM.

Celle-ci me propose une indemnisation (capital décès) à hauteur de 8.000€ + préjudice patrimonial de minimum 20.000 € associé de 8.000€ par enfant à charge.

Je trouve cela ridicule par rapport au montant de mes cotisations. Est ce normal lors d'un accident du travail d'avoir si peu ?

De plus, étant fonctionnaire de l'Etat, l'indemnisation de l'assureur est substituée à l'indemnisation de l'Etat. Finalement, mon assureur ne débourse pas grand chose.

A quoi bon s'assurer alors ?